

Avant la sortie

Dispositions générales :

- Les élèves et leurs parents doivent s'engager de manière responsable en signant un règlement de type "engagement responsable" ou "règlement sortie V.T.T."
- Faire un point météorologique 24 à 48 h avant et adapter la sortie en fonction des spécificités de l'environnement.
- Taux d'encadrement adapté au contexte de pratique (sortie type randonnée ou type circuit dans un périmètre clos). [Encadrement](#)
- Pratiquer dans un périmètre clos, en dehors de toute circulation, lorsque le taux d'encadrement n'est pas respecté, et que l'hétérogénéité des niveaux des élèves l'impose.
- Choisir un parcours adapté aux objectifs et aux niveaux de pratique des élèves.
- Référencer les secteurs d'évolution sous forme de "parcours type". [Fiche réglementaire](#)

LIEUX ET CONDITIONS DE LA PRATIQUE

- Choisir et reconnaître un parcours balisé parmi des sites référencés ou des zones d'évolution devant correspondre aux exigences didactiques et pédagogiques, au niveau des élèves et offrir de bonnes conditions de réalisation et d'apprentissage.
- Aménager les zones d'évolution en fonction du niveau de compétences du professeur, du niveau des élèves, des pré-requis, des objectifs d'apprentissage.

Variations des conditions de la pratique

- Connaître le milieu dans ses différents états (humidité, débits, enneigement ...), s'informer auprès d'autres utilisateurs (club, pratiquants, experts), informer et reconnaître le site et les réchappes possibles
- Réévaluer les risques objectifs en fonction notamment des conditions météorologiques

MATERIEL DE SECURITE et équipement collectif à emporter pour intervenir rapidement

- Trousse de secours vérifié et assurer les 1er secours (+ PAI, Asthme...) couverture de survie
- Trousse de réparation minimum : matériel de crevaison, une pompe, un mini-outil (BTR, etc) un dérive-chaîne, une lampe de poche
- Téléphone portable chargé avec du réseau et les n° d'urgence (fiche alerte) pour communiquer avec l'extérieur
- VHF ou Talkies Walkie chargé pour communiquer avec un autre groupe
- Éclairage et tenue de couleur vive et réfléchissante pour l'ouvreur et le serre-file (lampe blanche devant, feu arrière rouge)

EQUIPEMENT INDIVIDUEL

- Un matériel uniquement en état et conforme à la réglementation et aux normes d'hygiène, contrôlé, de qualité, fonctionnel adapté au milieu et aux compétences des élèves pour offrir de bonnes conditions de réalisation
- Tenue adaptée : liste à proposer (1 gourde d'eau minimum, des aliments énergétiques, un sifflet dans une enveloppe cachetée, un coupe-vent, une chambre à air adaptée à ses roues, et un kit de réparation.)
- Vérifier les V.T.T. : pression des pneus, système de freinage, serrages des axes et vis, bouchons de guidon.
- Contrôle effectué par les élèves puis l'enseignant.
- NB : Il paraît indispensable, d'assurer une vérification/maintenance annuelle complète du parc à vélos par un professionnel.
- Equipement obligatoire et conforme à la pratique (élèves - enseignant) : casque, gants longs, lunettes, vêtements collés au corps, lacets faits, chaussures adaptées aux types de fixation des pédales. *Le [contrôle de l'ajustement du casque](#) (EPI classe 2) se fait par l'enseignant.*
- Prévoir un test de pilotage spécifique V.T.T. dépassant la certification de l'ASSR.
- Connaître son effectif : encadrants, élèves, niveaux.
- Procéder à un "briefing" qui rappelle les objectifs, les règles de sécurité sur route et sur piste
- Indiquer les positions de chaque élève sur route.
- Instaurer un langage commun de communication non verbale sur route.

Pendant la sortie

1. Au départ :

- Équipement individuel obligatoire à vérifier (ne pas hésiter à laisser un élève dans l'établissement). Une gourde d'eau minimum, des aliments énergétiques, crème solaire, un sifflet, un coupe-vent, une chambre à air adaptée à ses roues, et un kit de réparation.
- Vérifier les V.T.T. : pression des pneus, système de freinage, serrages des axes et vis, bouchons de guidon et de corne, système d'éclairage et réfléchissant
- Équipement obligatoire et conforme à la pratique (élèves - enseignant) : casque ajusté (EPI), gants longs, lunettes, vêtements collés au corps, chaussures adaptées aux pédales, lacets faits. Le [contrôle de l'ajustement du casque](#) (EPI classe 2) se fait par l'enseignant.
- Sonder les élèves pour s'assurer de leurs aptitudes du jour au regard des exigences de la sortie.
- Feuille d'appel, connaître son effectif : encadrants, élèves, niveaux.

2. En direction des élèves sur place : Consignes strictes à valeur d'obligation à donner aux élèves et à rappeler systématiquement

Liées à la sécurité passive :

- Règles d'organisation et de réalisation, conduites d'urgence, en cas d'incident ou d'accident. Les règles de sécurité sur route et sur piste, indiquer les positions de chaque élève sur route. Instaurer un langage commun de communication non verbale sur route.
- Respect du Code de la route. Conduite à tenir à vélo et connaissance des règles élémentaires de signalisation pour prévoir le comportement des autres usagers (respect ou faute).
- Précautions sécuritaires dans les manipulations et utilisations du matériel
- Conserver la règle de l'ouvreur et du serre-file tout au long de la sortie.
- Respecter les zones d'évolution, respecter les horaires, signaux et zone de regroupement et arrêt de la séance.
- Sur route, adapter les consignes en fonction de la dangerosité du tronçon et choisir entre file indienne (8 maximum) et deux de front. [Les bons réflexes pour rouler en groupe](#)
- Adapter l'évolution du groupe à l'allure du plus lent.

Liées à la construction de la sécurité active :

- Maîtrise de l'arrêt, de l'espace, apprentissage de la coresponsabilité, de l'entraide du code de communication. En cas de difficulté d'un partenaire, lui porter assistance et le signaler, au plus vite, aux encadrants.
- Contrôle permanent de sa vitesse, et de sa distance de sécurité avec le pilote précédent - sur piste en montée : en peloton : ½ vélo, en descente : écart supérieur à 2 vélos, lors d'un arrêt se mettre en dehors des trajectoires).

Liées à la prévention :

- A l'entrée d'une difficulté, familiariser les élèves à la méthode de repérage pour qu'ils jugent de leurs capacités à franchir l'obstacle en fonction de leur niveau technique et de leur matériel.
- Prévoir des solutions en cas d'échec, de chute, solutions de réchappe, parades, repli retour
- Obliger les élèves à signaler tout problème physique ou mécanique à l'enseignant.
- Respecter l'environnement dans son ensemble, les propriétés privées, s'informer sur le code de l'environnement.
- Respecter les autres usagers : priorité aux randonneurs pédestres et équestres. S'arrêter pour les laisser passer, ou ralentir et s'écarter dans le cas des chevaux.

3. En direction du professeur qui doit garder la maîtrise du déroulement de la séance cf fiche APPN

SECURISER – DELIMITER – AMENAGER – STRUCTURER

- Intervenir rapidement, contact visuel et/ou contacts réguliers
- Prévoir des points clés sur le parcours pour vérifier son effectif régulièrement, s'hydrater, s'alimenter, et vérifier l'état physique des élèves (intersections, début et fin de passages techniques).
- Rester vigilant, connaître et maîtriser les risques auxquels les élèves peuvent être exposés dans leur pratique (causes de chutes)
- Réévaluer les risques objectifs en fonction notamment des conditions météorologiques, balisage (site, zone de travail), salubrité.
- Renforcer certains dispositifs de sécurité selon les différents comportements
- Maintenir la vigilance, la concentration du groupe

- SAVOIR RENONCER